

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 049-2014

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2014.0158

Déposée le: 06.02.2014

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Steiner-Brütsch (Langenthal, PEV) (porte-parole)
Löffel-Wenger (Münchenbuchsee, PEV)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction:

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Lehrplan 21: le Grand Conseil doit pouvoir décider

Le Conseil-exécutif est chargé de soumettre au Grand Conseil afin qu'il prenne les décisions nécessaires

- l'introduction du Lehrplan 21 (avec les compléments cantonaux),
- le moment de l'introduction du Lehrplan 21,
- les coûts de cette introduction.

Il est également chargé de faire adapter au besoin les bases légales.

Développement

En automne 2014, la Conférence des directeurs de l'instruction publique des cantons alémaniques (D-EDK) mettra à disposition le Lehrplan 21 dans sa version remaniée pour son introduction dans les écoles cantonales. Chaque canton prendra ensuite les décisions qui s'imposent à ce sujet, en fonction de la législation cantonale.

Dans le canton de Berne, la décision concernant l'introduction et la mise en œuvre du nouveau Lehrplan 21 appartient au Conseil-exécutif. En effet, il n'est pas prévu que le parlement cantonal

intervienne directement dans le domaine des plans d'études. Cette répartition des compétences se justifie peut-être pour les plans d'études que nous avons eus jusqu'ici, mais le Lehrplan 21 relève d'un projet de formation intercantonal d'une toute autre dimension, qui aura des conséquences déterminantes pour l'évolution de l'école dans le canton de Berne, son organisation, les matières d'enseignement. Logiquement, les conséquences financières de son introduction seront également considérables.

Vu la portée et l'importance du Lehrplan 21 pour l'organisation scolaire du canton et pour la formation des élèves, le Grand Conseil doit pouvoir s'exprimer au sujet de son introduction, du moment où elle aura lieu et des coûts qui s'ensuivront pour le canton de Berne. Cela permettra aussi de lui donner une légitimité politique.